

**Cadre général**Direction// service ou pôle d'affectation :

DECS/Pôle enseignement/Pôle de développement culturel/Pôle patrimonial

Référence au programme, schéma, mission existant :

Programmes 40 (culture) et 7 (actions éducatives des collèges)

Axe(s) stratégique(s) de référence : axe n°10Objectif(s) de référence :Description de l'action actuelle :

- Accompagnement des structures culturelles dans la réalisation de leurs projets dans le cadre de conventions d'objectifs.
- Accompagnement des projets éducatifs des collèges dans le domaine art et culture, et patrimoine.

**Description du projet**Objectifs : -

- Permettre à tous les enfants du département d'accéder à une offre culturelle (épanouissement de l'individu, insertion, prévention...)
- Inciter les structures culturelles à développer des relations avec de nouveaux publics
- Mettre en cohérence les différentes politiques départementales (culture et enseignement)
- Insérer les collèges dans leur environnement

Description du projet :

Le projet consiste à initier des rapprochements pérennes entre les structures culturelles conventionnées par le Conseil général et les collèges du Finistère afin que chaque enfant, au cours de son parcours scolaire, soit confronté à des propositions artistiques et culturelles. L'innovation majeure consiste à proposer à chaque structure, lors de l'élaboration des conventions d'objectifs, un jumelage avec un collège du département sur une durée de trois ans. Le collège serait un partenaire privilégié des équipes culturelles qui devraient intégrer, dans tout ou partie de leur projet, cette dimension spécifique. La mise en œuvre pourra se faire progressivement au fur et à mesure du renouvellement des conventions et sur la base d'un volontariat de la part des collèges. Un budget spécifique, prélevé sur les crédits «actions pédagogiques et culturelles des collèges » pourrait être consacré à cette action.

Modifications proposées par rapport à l'existant :

- La mise en place de jumelages, les conventions actuelles ne comprenant que des engagements généraux de la part des structures culturelles à s'investir en faveur du public scolaire.

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

- validation du projet au niveau CG
- réunion de travail avec l'Inspection académique pour faire valider le projet et définir les niveaux de classes concernés, puis avec les partenaires culturels
- réunion DECS/DILAS/Mission Jeunesse

Indicateurs de suivis :

- Nombre de structures et de collèges impliqués dans le dispositif
- Incidences sur les actions des collèges et leur façon d'aborder les actions de sensibilisation à l'art et à la culture
- Indice de satisfaction
- Incidence sur les jeunes en insertion

Délais :

Premières mesures à la rentrée 2006, puis au fur et à mesure du renouvellement des conventions avec les structures

**Acteurs**

Elu référent : Armelle HURUGUEN

Chef de projet/Référent : T. LE NEDIC/ L. MOURRAIN

Partenaires internes : R. ROHART, F. MARTIN THOMERE, Musée breton, archives, bibliothèque, Service Insertion.

Partenaires externes : IA, CDDP, Structures culturelles, Musique et danses en Finistère, Très tôt théâtre